

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 8 (1879)
Heft: 1

Vorwort: À nos lecteurs
Autor: Horner, R.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices
DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît à Fribourg le 1^{er} de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro, 20 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Horner, à Hauterive, et ce qui concerne les abonnements au Directeur de l'Imprimerie catholique suisse, à Fribourg. — *Lettres affranchies.*

SOMMAIRE. — *A nos lecteurs.* — *Projet de loi fédérale sur l'instruction publique.* — *Premières notions de méthodologie (suite).* — *Bibliographies.* — *Partie pratique.* — *Chronique scolaire.* — *Chronique valaisanne.* — *Avis.*

A NOS LECTEURS

Avec le présent numéro, le *Bulletin pédagogique* inaugure la huitième année de sa publication. Certes, c'est là un bel âge déjà pour une revue indépendante, qui n'a d'autre appui que les sympathies de ses lecteurs et dont la sphère de publicité se trouve circonscrite soit par la spécialité de son programme, soit par cette barrière des langues et des préventions religieuses, qui nous enserme comme dans un cercle de fer. Nous ne prétendons point, du reste, jouir de la bienveillance de tout le monde. Loin de là. D'ailleurs, ce n'est pas là notre mission, encore moins notre ambition. D'abord devant nous se dresse le radicalisme, notre ennemi de choix ; derrière nous s'agitent quelques mécontents à qui tout fait peur ou ombrage, et des censeurs qui croient sans doute suppléer à leur inaction, par d'incessantes critiques. Il faut bien que cette parole se réalise : Personne n'est bon prophète chez soi... excepté les adulateurs, pourrait-on ajouter.

De quelque côté que viennent les attaques retentissantes ou cachées, elles ne nous émeuvent point, parce que nous savons que le but auquel nous avons voué nos faibles efforts par l'enseignement et l'action encore plus que par la plume, est au-dessus du terre-à-terre de mesquines critiques. Ce but — avons-nous besoin de le rappeler ? — c'est, dans l'humble mesure de nos forces, le progrès de l'instruction populaire sous la double égide de la religion et de la patrie.

A la vue des envahissements de l'impiété dans le domaine de l'instruction chez tous les peuples voisins, à la pensée des dangers qui nous menacent nous-mêmes, qui ne sent point, dans sa conscience, l'impérieux besoin de lutter pour sauvegarder chez nous la liberté d'un enseignement chrétien ? Qui ne sait ce qui se passe en Allemagne où le *Kulturkampf* a proscrit la religion de l'école, où il a fermé les nombreux et florissants établissements d'instruction tenus par des religieux ? L'avenir de la Belgique, de la Hollande et de l'Italie est-il beaucoup plus rassurant ? Et la France, sous prétexte de répandre et de favoriser l'instruction, ne prépare-t-elle pas tout un arsenal de lois contre la liberté de l'enseignement chrétien à tous les degrés ? Depuis le 1^{er} décembre dernier, nous comptons dix projets de lois sur l'enseignement primaire, déposés sur le bureau de la Chambre des députés et tendant tous indirectement à soustraire l'école à toute influence religieuse.

Quel puissant stimulant pour nos chères sociétés suisses d'éducation, que le zèle, l'activité déployée en France, par exemple, par les deux sociétés maçonniques exclusivement vouées à l'éducation populaire : La *Ligue de l'enseignement* et la *Société pour l'instruction élémentaire* !

La première réunit, sous sa direction, plus de 400 sociétés et compte 35,000 membres, avec un redoutable budget consacré particulièrement à la diffusion d'ouvrages indifférents ou dangereux.

La seconde de ces associations, avec son budget annuel de 25,000 fr., ses 1000 membres et sa vigoureuse organisation, exerce, sous le couvert de son action pédagogique, une très-grande influence radicale et irrégieuse.

Est-il besoin de parler aussi de l'esprit matérialiste et des théories darvinistes dont s'inspire la grande association suisse des instituteurs allemands, qui englobe dans ses réseaux la majorité des instituteurs catholiques de Lucerne, de Soleure, d'Argovie, etc. ?

A cette activité fébrile que déploie partout l'ennemi pour la déchristianisation du peuple, à l'ardeur de ces sociétés qui, sous le manteau du progrès, travaillent si efficacement à la propagande irrégieuse, il est de notre devoir de répondre, non par des criaileries, ni par d'inutiles gémissements, mais par un dévouement plus généreux et plus intelligent à notre vocation. Etendre tous les jours davantage le cercle de nos propres connaissances pour

travailler plus efficacement à l'instruction des enfants qui nous sont confiés ; faire honneur à notre religion et à nos cantons par notre conduite aussi bien que par le succès relatif de notre enseignement : voilà en deux mots les conditions de réussite comme aussi les vœux que nous formons aujourd'hui pour chaque membre de nos sociétés pédagogiques.

Qu'il nous soit permis de profiter de cette occasion pour remercier nos chers collaborateurs du précieux concours qu'ils n'ont cessé de nous prêter ; concours d'autant plus digne d'éloge qu'il est complètement désintéressé. Nous osons compter encore sur leur appui, surtout pour les questions spéciales, pendant que nous continuerons notre revue de méthodologie et la direction du journal. Nous aurons à traiter, cette année, des méthodes à suivre dans l'enseignement de l'arithmétique, de l'écriture, de l'histoire, de la géographie, du dessin, etc. Nous nous sommes arrêté peut-être trop longtemps sur la langue maternelle ; mais cette branche est si importante que l'on nous pardonnera les détails dans lesquels nous sommes entré.

Avons-nous besoin d'appeler l'attention de nos lecteurs sur les conférences d'économie politique publiées dans nos colonnes ? Elles sont dues à une plume aussi savante, aussi habile que modeste. Nous ouvrons aujourd'hui notre journal à une étude du projet de loi fédérale. L'auteur de ces articles a pris une trop large part dans la rédaction du *Bulletin* pour qu'il soit besoin de le nommer et de le remercier.

Par ses poétiques rêveries, ses malignes réflexions et ses allures capricieuses le *Journal de l'instituteur* continuera à faire diversion au ton un peu grave et sec des autres parties de la revue.

Plusieurs abonnés regrettent la disparition du correspondant satirique du *Gros-Creux*. Nous espérons qu'il voudra bien sortir au plus tôt de sa retraite ; mais, gare alors au fouet !

Nous aimerions qu'un plus grand nombre d'instituteurs collaborassent au *Bulletin* pour communiquer à tout le corps enseignant les fruits de leur expérience personnelle et, en même temps, pour apporter un peu plus de variété à notre œuvre ; du moins, la plupart se feront-ils un devoir, cette année-ci, de traiter les questions qui seront discutées dans nos assemblées générales.

Malgré leur réserve et leur silence justifiés trop souvent par un surcroît d'occupations, tous sont et resteront dévoués à la société.

Par nos deux associations, les instituteurs du Valais et de Fribourg continueront ainsi à former, autour de leur drapeau respectif, un faisceau que rien ne saurait rompre ni affaiblir.

R. HORNER.

Projet de loi fédérale sur l'Instruction publique

La boîte à surprises que nous nommons Constitution fédérale révisée, n'a pas encore, semble-t-il, produit tous les admirables effets dont elle est susceptible, ni réalisé en entier ces magnifiques espérances qui donnèrent le vertige à nos bons voisins les Vaudois. Après les excès du militarisme, la ruine de nos finances, les suites édifiantes du mariage civil et le mécontentement général, elle est en train d'enfanter, la bonne boîte, la question de l'instruction primaire. Et c'est ici peut-être qu'elle nous réserve ses meilleures productions, ses plus étonnantes merveilles. L'accouchement sera laborieux, sans doute ; mais maman Constitution s'y dispose de longue main, et des docteurs en renom s'évertuent à lui adoucir les nerfs et à lui préparer des potions dont l'effet ne saurait être douteux.

Voici d'abord le docteur Dubs, dans son *Droit public de la Confédération suisse*. On pourrait, certes, tomber en plus mauvaises mains. La loyauté du savant jurisconsulte, pas plus que sa compétence dans la question soulevée, ne sauraient être mises en cause. Mais, d'un côté, que de précieux aveux, de l'autre, que de préventions nous pourrions relever, en ce qui regarde l'enseignement religieux et les catholiques !

Un semblable travail n'est pas en ce moment dans nos vues. Nous avons hâte d'en venir au second docteur, à M. Numa Droz, dont la brochure récente occupe la presse.

I

Le *Rapport* de notre chef du département fédéral de l'intérieur comprend six parties, plus un chapitre de *conclusions générales*. Nous ne nous arrêterons à la première partie, ayant trait aux *origines des dispositions de l'art. 27, relatives à l'instruction primaire*, que pour relever quelques étranges affirmations, et des appréciations plus étranges encore.

Au nombre des grands faits de l'histoire contemporaine, donnant une actualité nouvelle à la question de l'instruction primaire, M. Droz cite « la proclamation du dogme de l'infaillibilité papale, qui faisait sentir aux Etats de plus belle la nécessité de ne pas laisser exclusivement à l'Eglise la formation des jeunes intelligences. »

Cette *Eglise*, ayant encore, en l'an 1871 après Jésus-Christ, dans la Suisse libérale, *la formation exclusive des jeunes intelligences*,